

# Évaluation du Régime de pensions (RPC) du Canada

Une pension de retraite pour les travailleurs canadiens

Des prestations d'invalidité pour le cotisant et ses enfants lorsque l'invalidité rend inapte au travail

Le RPC vise à bâtir un pays plus fort et plus inclusif afin d'améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens.

Des prestations aux survivants en cas de décès du cotisant

Le partage des pensions et des crédits pour les couples

En fournissant aux travailleurs canadiens et à leur famille un revenu minimum raisonnable en cas de retraite, d'invalidité ou de décès, le RPC a une incidence positive sur le bien-être des Canadiens et réduit considérablement le risque de pauvreté.

## RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LE PROGRAMME

## TENDANCES RÉCENTES

Près de 100 % des Canadiens admissibles reçoivent des prestations de retraite du RPC à 70 ans

La pension de retraite du RPC représente plus de 75 % des prestations totales du RPC

Les femmes représentent maintenant plus de 50 % de tous les bénéficiaires en raison de leur présence accrue dans la population active

Le nombre de bénéficiaires de plus de 80 ans a augmenté de 53 %

La pension de retraite du RPC forme maintenant de 20 à 25 % des revenus de retraite des aînés

Remédier aux éléments qui ralentissent le temps de traitement des demandes de prestations

Améliorer la navigation sur le site Web de Service Canada

Accroître la compréhension du programme chez les Autochtones, les personnes âgées et les Canadiens en âge de travailler

Offrir de l'information stratégique visant à améliorer les données sur le rendement des programmes

Visitez [Canada.ca/rpc-evaluation-sommative](https://Canada.ca/rpc-evaluation-sommative) pour le rapport complet.

